



Union – Discipline - Travail

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES**

**PROJET DE MISE EN PLACE D'UN MECANISME D'ASSURANCE RECOLTE
INDICIELLE EN CÔTE D'IVOIRE (PASSIR)**

**ATELIER DE SENSIBILISATION ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE
LA FILIERE RIZ SUR L'ASSURANCE INDICIELLE**

Du 02 au 04 septembre 2026, Yamoussoukro

Termes de référence

- Août 2026 -

1. Contexte et justification

L'agriculture demeure un pilier essentiel du développement économique et social de notre pays. Elle contribue à environ 17% du Produit Intérieur Brut et représente plus de la moitié de nos exportations. Elle constitue également la principale source de revenus et de moyens de subsistance pour les populations rurales.

Cependant, la production agricole reste encore principalement pluviale et extensive, et caractérisée par un faible niveau de mécanisation et d'utilisation d'intrants de qualité, ce qui la rend fortement vulnérable aux aléas climatiques. Cette situation entraîne des rendements faibles, des prévisions agricoles non respectées et des périodes de pénuries alimentaires.

Toutefois, l'intensification agricole est pratiquée dans les périmètres irrigués, qui représentent une faible proportion des superficies de production du riz. A cela s'ajoute, les difficultés d'accès aux services financiers des acteurs agricoles, des produits financiers peu adaptés au secteur agricole et l'absence d'une «culture» de l'assurance en milieu rural et agricole, ou assurance indicielle ou paramétrique. Le faible niveau d'accès aux services de financement se résume à une méconnaissance du secteur agricole et aussi à l'absence d'instruments de gestion des risques, notamment ceux liés au changement climatique.

Les défis de l'agriculture sont ainsi articulés autour de quelques aspects tels que (i) nourrir la population dans un contexte de forte croissance démographique couplée à une urbanisation accélérée ; (ii) accroître la production de façon durable, (iii) réduire la pauvreté rurale, en revalorisant le travail et le statut des agriculteurs et (iv) mieux s'adapter aux changements climatiques et les grands fléaux (sécheresse, inondation, invasions acridiennes, feux de brousse). Par conséquent, la persistance de la vulnérabilité du secteur agricole aux vicissitudes du climat, exige d'autres stratégies d'adaptation dont l'assurance indicielle, en complément des outils de gestion de résilience déjà en place.

L'assurance indicielle est une approche relativement récente et novatrice dont les prestations offrent une couverture sur la perte des actifs et les investissements. Cette couverture se fait sur la base d'un indice prédéterminé, notamment au niveau des précipitations, des températures, de la magnitude des séismes, de la vitesse du vent, etc. Elle se met en œuvre à la suite d'intempéries ou de catastrophes naturelles, sans nécessiter le recours aux services traditionnels d'experts en évaluation de sinistres. Avant le début de la période couverte par l'assurance, un indice statistique est défini afin de mesurer les écarts par rapport à la normale selon des paramètres tels que les précipitations, la température, la magnitude des tremblements de terre, la vitesse du vent, le rendement des cultures et les taux de mortalité du bétail.

L'assurance indicielle couvre les risques à divers niveaux :

- au niveau micro, elle couvre les agriculteurs individuels ;

- au niveau méso, elle couvre les « agrégateurs de risques » tels que les banques, les institutions de microfinance, les agro-industries ou les sociétés nationales d'exportation ;
- au niveau macro, elle couvre les passifs éventuels auxquels les gouvernements pourraient faire face en cas de catastrophes naturelles ou d'aléas climatiques.

Cette assurance pourrait permettre à la Côte d'Ivoire, d'atteindre ses objectifs en terme de développement agricole, et d'adresser ainsi les différentes problématiques relatives à l'accès au financement et à la résilience, dans le secteur agricole. Elle devrait également contribuer, avec un contexte favorable (accès aux intrants, accès aux marchés, etc.), à promouvoir une intensification et un accroissement de la production agricole, ainsi qu'une protection des acteurs du secteur contre les changements climatiques, et permettre des débouchés sur d'autres secteurs d'activités pour les institutions financières.

A ce jour, des initiatives ont été conduites par des acteurs non étatiques au niveau local, notamment ceux du secteur privé et certains partenaires techniques et financiers, en vue de la mitigation des effets des baisses de rendement sur les revenus des producteurs. Toutefois, sur le plan national, l'assurance indicielle reste encore une notion assez récente dans le secteur agricole, et nécessite le renforcement des capacités des acteurs sur ces notions.

Dans ce contexte, un financement a été obtenu auprès de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) pour la mise en œuvre du Projet de mise en place d'un mécanisme d'Assurance Récolte Indicielle en Côte d'Ivoire (PASSIR).

Au cours de l'année 2025, des ateliers de sensibilisation et de formation avaient été organisés à l'endroit des acteurs, dont ceux de la filière riz. Ainsi, dans l'optique de promouvoir le mécanisme d'assurance auprès de l'ensemble des bénéficiaires du projet, et de faciliter le développement du modèle d'assurance indicielle spécifique au riz, le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, à travers l'Unité de Gestion du PASSIR, organise un atelier de sensibilisation et de renforcement de capacités des acteurs de la filière riz. Cet atelier est prévu pour se tenir du **02 au 04 septembre, à l'Hôtel Canaan Hills, à Yamoussoukro.**

2. Objectifs de l'atelier

L'objectif de l'atelier est de contribuer au renforcement des capacités techniques des acteurs de la filière riz et de les sensibiliser sur les notions d'assurance indicielle agricole.

De manière spécifique, il s'agira de :

- présenter le projet de mise en place d'un mécanisme d'Assurance Indicielle Récolte en Côte d'Ivoire (PASSIR) aux participants et les informer sur l'état d'avancement et les attentes au niveau de la filière riz ;

- améliorer les connaissances des acteurs, sur le concept de l'assurance indicielle et sa fonction d'outil de gestion des risques agricoles, ainsi que ses limites ;
- présenter les conditions requises pour le développement et la vente de produits d'assurance agricole indicielle ;
- comprendre les exigences en matière de données, et de connexion entre les données, le produit d'assurance et la prime d'assurance ;
- présenter des modèles de distribution des produits d'assurance indicielle qui fonctionnent bien ;
- mener des réflexions sur le contenu du plan d'actions à établir dans la filière riz dans le cadre du PASSIR, notamment en termes de sensibilisation et formation ;

3. Résultats attendus

Au terme de l'atelier, les résultats suivants sont attendus :

- les acteurs de la filière riz sont informés sur le PASSIR ;
- les connaissances des acteurs sur le concept de l'assurance indicielle et sa fonction d'outil de gestion des risques agricoles ainsi que ses limites, sont améliorées ;
- les conditions requises pour le développement et la vente de produits d'assurance agricole indicielle sont présentées ;
- les exigences en matière de données, et de connexion entre les données, le produit d'assurance et la prime d'assurance sont assimilées ;
- des modèles de distribution des produits d'assurance indicielle qui fonctionnent bien sont présentés ;
- des réflexions sur le plan d'actions à mener dans la filière riz dans le cadre du PASSIR sont menées .

4. Méthodologie

Pour atteindre les objectifs cités précédemment, l'atelier va privilégier l'approche participative. Il se déroulera en session plénière et combinera la théorie à la pratique.

De ce fait, des modules portant sur les notions d'assurance indicielle seront administrés aux participants de manière générale, et ensuite des travaux pratiques seront organisés en groupe si nécessaire, afin de faciliter une bonne compréhension des informations présentées.

A la fin de l'atelier, un rapport reprenant les recommandations et suggestions de l'atelier sera élaboré et validé par l'ensemble des participants. Ces recommandations et suggestions serviront de levier, pour affiner les actions à mener au sein de la filière riz dans le cadre du PASSIR.

5. Date, lieu et agenda de l'atelier

L'atelier se déroulera du **mercredi 02 au vendredi 04 septembre 2026, à l'Hôtel Canaan Hills, à Yamoussoukro**. Le chronogramme indicatif de l'atelier est présenté en annexe 1.

6. Participants

L'atelier réunira une **soixantaine de participants** dont la liste est jointe en annexe 2. Ce sont précisément des acteurs du secteur public, les différentes catégories d'acteurs de la filière riz, le secteur privé, les institutions financières, et d'autres organisations partenaires.

ANNEXE 1

AGENDA PREVISIONNEL

DATE	HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS
01 ^{er} septembre 2026	15H00	Arrivée/accueil et installation des participants	Hôtel/PASSIR
1 ^{ère} journée 02 septembre 2026	09H00 – 09H30	Accueil et installation des participants	PASSIR
	09H30-10H15	Cérémonie d'ouverture	
		Mot d'introduction par le Modérateur	PASSIR
		Discours d'ouverture du Représentant du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	MINADERPV
		Présentation des participants	PASSIR
	10H15-10H30	Présentation de l'agenda et des objectifs de l'atelier (Par le Modérateur)	PASSIR
	10H30-11H00	Photo d'ensemble Pause-café	PASSIR
	11H00-11H45	Présentation de la méthodologie de travail/ Echanges et recueil des attentes des participants (Brainstorming, pré test...)	Formateur PULA/PASSIR
	11H45-12H30	Présentation du PASSIR : contexte, état d'avancement, objectifs, calendrier et attentes vis-à-vis de la filière riz	PASSIR
	12H30-14h00	Pause Déjeuner	PASSIR
	14H00-15H00	<i>Formation PULA : Les fondamentaux de l'assurance agricole et de l'assurance récolte indicielle</i>	Formateur PULA
	15H00-15H20	Pause-café	PASSIR
	15H45-17H15	<i>Formation PULA : Fonctionnement d'un produit d'assurance récolte indicielle (indices, paramètres, déclencheurs, indemnisation)</i>	Formateur PULA
	17H15-17H30	Synthèse des travaux de la journée	PASSIR/PULA
	FIN DE LA 1 ^{ère} JOURNEE		
2 ^{ème} journée	09H00-09H15	<i>Rappel de la première journée</i>	Formateur

DATE	HORAIRES	ACTIVITES	INTERVENANTS
03 septembre 2026	09H15-11H00	<i>Présentation des produits d'assurance envisagés dans le cadre du PASSIR pour la filière riz</i>	PULA
	11H00 – 11H15	Pause-café	PASSIR
	11h15 – 12h00	<i>Conception des produits pour la filière riz : Données, modélisation des indices, tarification et validation actuarielle des produits</i>	PULA
	13H00 – 14H30	Pause Déjeuner	PASSIR
	14H30-15H45	<i>Travaux de groupe n°1 : Analyse et validation des caractéristiques des produits proposés</i>	Groupe
	15H45-16H00	Pause-café	PASSIR
	16H00-17H30	<i>Restitution et discussions en plénière</i>	Formateur
	FIN DE LA 2 ^{ème} JOURNEE		
3 ^{ème} journée 04 septembre 2026	09H00-09H30	<i>Rappel de la 2^{ème} journée et échanges sur la formation</i>	Formateur
	09H30-11H00	<i>Les modèles de distribution des produits d'assurance agricole et les facteurs de réussite</i>	PULA
	11H00-11H15	Pause-café	PASSIR
	11H15 – 13h00	Travaux de groupe n°2 : Parcours opérationnel du producteur (sensibilisation, distribution, souscription, collecte des primes, suivi, indemnisation)	PASSIR/PULA
	13h00 – 14h30	Déjeuner	
	14h30 – 15h30	Travaux de groupe n°2 : Parcours opérationnel du producteur (sensibilisation, distribution, souscription, collecte des primes, suivi, indemnisation)	PASSIR/PULA
	15h30 – 16h30	Restitution des travaux des groupes et validation des recommandations	PASSIR/PULA
	16h30-17h15	Présentation de la feuille de route pour la phase pilote dans la filière riz	PASSIR
	17h15	Cérémonie de clôture	MINADERPV
	FIN DE L'ATELIER		
Samedi 05 septembre	DEPART DES PARTICIPANTS		

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS

STRUCTURE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Administration publique	
<i>Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget (MEFB)</i>	
Direction Nationale des Assurances (DNA)	2
<i>Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières</i>	
DGPSP	1
DGPR	1
DPPF	1
DSDI	1
DEP	1
DCPA	1
DOPA	1
Structures Techniques/sous-tutelles	
ANADER	1
Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ)	2
SODEXAM	1
Sous-total Administration publique et structures techniques/sous-tutelles	13
Organisations professionnelles Agricoles et interprofessions	
Pôles rizicoles (3 représentants par pôle, dont 2 représentants de producteurs au moins)	30
Organisation Professionnelle Agricole de la Filière RIZ (OIA-RIZ)	5
Sous-total Organisations Professionnelles agricoles et Interprofessions	35
Sociétés d'assurance	
Association des Sociétés d'Assurance de Côte d'Ivoire (ASA-CI)	1
Sanlam-Allianz	1
AXA	1
Autres participants	
PASSIR	5
Contrôle Financier	1
Agent comptable	2
Secrétariat	1
Assistance Technique	2
Chauffeurs	6

TOTAL	67
Autres Projets	
2PAI Nord	2
2 PAI Nord-Est	2
PADFA	2
Autorités locales invitées (Cérémonies d'ouverture et de clôture)	
Directeur Régional de l'Agriculture	1